

Qu'est ce qu'une Vraie femme pour le monde du sport ?

Catherine Louveau,
Université Paris Sud,
CRESPPA-GTM (UMR 7217)

En accédant à certains sports à la fin du XIX^e et surtout au début du XX^e siècle comme plus tard à des activités « de tradition masculine », les femmes sont le plus souvent considérées comme transgressant leurs assignations « naturelles » : procréer, séduire. La présence des femmes dans le/les sport(s) montre que les recommandations ou au contraire les proscriptions qui leurs sont signifiées s'enracinent, depuis plus de 150 ans, sur deux figures considérées comme « leur nature » et données comme positives : la femme/mère et la femme épouse/séduisante. Elles se réfèrent aussi à une troisième figure, *verso* négatif des deux premières : la femme « masculine » voire virile, celle qu'il ne faut pas être. Ces références, pour autoriser ou interdire, pour juger aussi de l'acceptation des femmes dans le monde du sport et de la « normalité » de leur présence dans tel ou tel sport, demeurent sous-jacentes à ces propos ordinaires : « Ce n'est pas un sport de femme », « le sport menace-t-il leur beauté ? », le sport (ou tel sport) « est-il compatible avec LA féminité ? ». Ces questions traversent le XX^e siècle et sont toujours posées aujourd'hui.

Au plan des pratiques et de l'institution, le sport moderne est un monde fait par les hommes pour les hommes, un « fief de la virilité »¹. Les femmes y sont entrées tardivement, cette longue et progressive conquête s'opérant en ayant partie liée avec les normes, toujours conjoncturelles, de « LA féminité ». C'est d'abord le tout du sport qui fut interdit aux femmes. On sait ce que la bicyclette déclencha, entre autres chez les médecins au tournant du XX^e siècle, comme désapprobations mais aussi comme craintes s'agissant du corps des femmes : de l'onanisme à la descente d'organes, les pires « dangers » menaçaient la cycliste². Tout comme les sportives « nouvelles » que sont les athlètes des années 1910 : active, en mouvement, s'adonnant à la compétition, la sportive début de XX^e siècle, qui court, lance le poids, fait du vélo, joue au football ou au basket, déroge à ses assignations de féminité d'autant qu'elle porte souvent la culotte, découvre partie de son corps et se donne à voir dans l'effort, la sueur ... et « en cheveux ». Il existe alors un consensus social, médical, institutionnel quant à la teneur des activités pensables pour celles qu'on désigne comme « le sexe faible ». Ce sont la gymnastique, des exercices de culture physique spécifiques qui sont alors préconisés, au mieux une pratique sportive atténuée qu'on tolère ou recommande pour elles, de préférence éloignée de la compétition, « l'exhibition ne convenant pas aux femmes »³. Leur « éducation physique » est à visée utilitaire, on veut des femmes « vigoureuses, c'est une exigence de la maternité »⁴, elle doit aussi « privilégier la grâce et l'esthétique ». Ce sont les deux finalités socialement acceptables pour les femmes durant toute la première moitié du XX^e siècle au moins.

L'acceptation très variable des femmes au sein du monde sportif, jusqu'à la situation actuelle où toute activité est possible, questionne : qu'est-ce qu'une pratique sportive « convenant aux femmes » ou « faite pour elles » ? Qu'est-ce que « LA féminité » dans le monde du sport, comment est-elle jaugée voire exigée ? Qu'est-ce qu'une sportive qu'on dit « féminine » ? Questions impliquant que des sports sont dits « non féminins », des sportives considérées comme « pas assez féminines », voire « masculines », ou comme n'étant pas de « vraies femmes ». La question de la

¹ Norbert Elias, Eric Dunning, *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1994.

² Anaïs Bohuon, *Entre santé et pathologie : discours médical et pratique physique et sportive féminine (1880-1922)*. Thèse pour le doctorat en Sciences de la Motricité et du Mouvement Humain, Université Paris Sud, 2008.

³ Pierre de Coubertin, *Pédagogie sportive*, Vrin, 1922

⁴ Dr Maurice Boigey, *Manuel scientifique d'éducation physique*, Paris, Masson, 1922, p230

compatibilité entre faire du sport et « être féminine » reste posée avec acuité de nos jours dans le monde sportif, on l'observe sur trois plans : la durable sexuation des sports, les doutes émis quand les performances ou des morphologies sont dites « anormales », les conditions de la médiatisation des sportives.

Des « sports de femmes » et des « sports d'hommes » ; ce n'est « pas féminin » de porter des coups

Aux Jeux Olympiques de 1928, les femmes sont pour la première fois « admises » en athlétisme pour 5 épreuves : le 100m, le 4X100m, le saut en hauteur, le lancer du disque, le 800m. Mais l'arrivée de cette course choque, deux compétitrices tombent, épuisées : « Nous croyons que la femme n'a que faire des luttes du genre des J.O. ; il apparaît clairement que la femme ne doit pas courir sur des distances aussi grandes. A la fin de la course, il n'y eut pas que Madame Radke qui tomba sur le gazon, presque toutes les autres concurrentes étaient également terrassées ; ce n'était pas beau à voir » écrit un journaliste allemand⁵. Le 800m féminin sera supprimé pour tous les Jeux suivants pour être de nouveau autorisé en 1960 à Rome. Les effets de l'effort, sous les yeux du public du stade a fortiori, ce n'était « pas féminin ». C'est en 2004, autre exemple, que le sabre devient épreuve olympique pour les femmes, dernière arme de l'escrime acceptée pour elles alors qu'elles s'exercent au fleuret dans des clubs depuis la fin du XIX^e siècle au moins. Incompatibilité... non du poids de l'arme (équivalent pour le fleuret et le sabre) mais certainement du poids symbolique de cette arme tranchante avec laquelle sont assénés les coups des pirates, chevaliers et autres guerriers héroïques.

Des sports ont été de longue date investis par les femmes : les danses, les gymnastiques, le tennis, la majorité des modalités de l'équitation ; d'autres, tels les sports de glace, la natation ou l'athlétisme et encore les sports collectifs de petits terrains (le volley, le basket, le handball) se sont féminisés plus ou moins rapidement au cours du XX^e siècle⁶. certains en revanche ne se sont guère féminisés : la lutte, le cyclisme, le football, l'haltérophilie appartiennent à cet ensemble dont on ne peut dresser la liste ici. Aujourd'hui, toutes les disciplines sportives sont potentiellement accessibles aux femmes, les interdits réglementaires sont levés. Pourtant, la distribution différentielle des deux sexes dans les sports demeure effective : parmi les quelque 85 fédérations sportives (olympiques et non olympiques), une quarantaine comprend moins de 20% de femmes. Le football, le rugby, le cyclisme, le tir, la boxe anglaise comptent moins de 10% de femmes. Ainsi, les sports de combat rapproché, les sports collectifs de grand terrain, les sports motorisés, de pleine nature et de glisse demeurent très majoritairement masculins, alors que les danses, les gymnastiques, les sports de glace ou encore l'équitation sont toujours, voire de plus en plus, des activités objectivement « de femmes » (la proportion des licenciées y est supérieure à 75%). De fait, les données⁷ indiquent qu'existent des pratiques "de femmes" - elles les choisissent en nombre, les aiment – sports ou activités dites "féminines", comme on peut identifier des pratiques "d'hommes", ou dites « masculines », les hommes les choisissant préférentiellement, ils y sont surreprésentés.

⁵ Le Journal de Francfort, 3 août 1928, cité par G. Pfister, « les femmes et les jeux olympiques », in. B. Errais (dir.), *La femme d'aujourd'hui et le sport*, Paris, Amphora, 1981.

⁶ Par « féminisation » nous entendons la proportion des femmes parmi les licenciés des fédérations sportives.

⁷ Voir Atlas national des fédérations sportives, 2012.

Cette historique et persistante sexuation est pour partie le fait des institutions mais elle relève centralement de conditions sociales historiquement constituées⁸. Elle entretient un rapport d'homologie avec la sexuation de toutes les formes de travail et avec les des rapports sociaux de sexe. Corrélativement, elle est un puissant indicateur des qualifications «féminité-s» et « masculinité-s », catégorisation évidemment changeante selon les époques et les cultures. Quand il s'agit de sports de combat, de sports de force ou physiquement durs, mais aussi de sports exigeant des compétences scientifiques, des savoir-faire techniques, technologiques, ou encore dans le cas des activités se déroulant dans de grands espaces naturels, risquées, les pratiques sont très peu investies par les femmes. Il en va de même s'agissant de la distribution des femmes et des hommes dans les métiers. Dès que ceux-ci impliquent la force, des dimensions techniques ou scientifiques et a fortiori les armes et le combat, ils demeurent des « territoires » masculins, des lieux - pratiques et/ou symboliques - où se construit en propre la masculinité sinon la virilité. La construction, la sidérurgie, les transports ou encore la police demeurent des secteurs « d'hommes »⁹. Plus la masculinité se joue sur le terrain de la force et de l'affrontement, de l'engagement « physique », plus affirmées sont, à ce jour encore, les résistances à la venue des femmes.

L'inégal accès des femmes aux sports, a fortiori dans le champ compétitif, doit beaucoup à des oppositions voire discriminations énoncées par des « entrepreneurs de morale » tels les médecins et par des dirigeants des institutions sportives légitimantes tel le Comité International Olympique (C.I.O) jugeant ce qui est « compatible » avec « la féminité », notion que les médecins sont bien en peine de définir quand on les interroge¹⁰. Le saut à ski féminin par exemple ne sera épreuve olympique qu'en 2014, des « raisons médicales » ayant été jusque là opposées à l'instauration de cette épreuve¹¹. La sexuation durable des sports a partie liée avec les assignations sexuées et les normes dominantes de la féminité, dont on sait qu'elles s'énoncent principalement partant de formes corporelles et de morphotypes référés à des « canons ». Des apparences, des activités, des fonctions sont données comme possibles voire enviées pour les femmes, qui sont compatibles avec « LA féminité ». En vertu de ces normes de la « bonne féminité » (les « vraies femmes »), certaines pratiques, certains attributs, des activités, des « traits de personnalité » sont en revanche considérés comme littéralement inconvenants pour les femmes voire les « virilisant ». C'est à dessein que des institutions ont enjoint les footballeuses et les cyclistes de porter des jupes lors de réceptions officielles ou du vernis à ongles pour entrer sur les terrains sportifs.

Si peu de femmes choisissent les sports "de tradition masculine", c'est qu'ils ne s'accordent pas avec les catégorisations spontanées à partir desquelles femmes et hommes jugent ce qui convient ou non à une femme, c'est qu'ils s'accommodent mal avec le modèle dominant de la féminité omniprésent

⁸ Annick Davaisse et Catherine Louveau, *Sports, Ecole, Société : la différence des sexes*. Paris, L'Harmattan, 1998 (1991). Christine Mennesson, *Etre une femme dans le monde des hommes. Socialisation sportive et construction du genre*. Paris, L'Harmattan, 2005.

⁹ http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=16381

¹⁰ Qu'est-ce qu'une « vraie femme » ? La question posée à des médecins du sport ne manque pas de provoquer des hésitations et des référents très variables privilégiant la génétique (XX), « la capacité à enfanter » ou « un équilibre hormonal qui correspond aux normes physiques »...Critères dits scientifiques, physiques, philosophiques, juridiques, les définitions sont multiples. Les médecins opèrent des catégorisations procédant de leur position d'« entrepreneurs de morale »...dotés d'opinions. Voir Anaïs Bohuon, *Le rôle des médecins dans l'accès des femmes aux pratiques sportives ; l'exemple de la perche, du marteau, du triple saut*. Mémoire pour le DEA STAPS, Université Paris-Sud, 2004.

¹¹ Catherine Louveau, Les femmes dans le sport : inégalités et discriminations ; in. B. Andrieu (dir.), *Ethique du sport, Lausanne, L'Age d'homme*, 2013.

dans les media. Nombre de femmes disent de tel sport « ce n'est pas pour moi » – ou les parents à leur fille ou fils « ce n'est pas pour toi ». L'assignation de certains sports aux femmes d'un côté, aux hommes de l'autre, tenace à l'échelle de l'histoire, est intelligible si l'on prête attention aux aptitudes physiques que ces sports requièrent, aux rapports au corps qui s'y mettent en jeu, à leurs caractéristiques techniques et spatiales. La sexuation de toutes les formes de travail (professionnel, domestique et sportif) implique en effet des rapports aux corps, aux objets, aux espaces et aux techniques ; sur tous ces plans, les pratiques et les attentes ne sont pas identiques pour les femmes et pour les hommes.

Le doute sur l'appartenance de sexe des sportives : une vraie femme = XX

D'autres faits attestent de ces résistances à la venue des femmes dans le sport de performance tel ce que nous avons nommé, dès 1991, un *procès de virilisation*¹². Le renvoi à la femme « virile », ou à un « 3ème sexe »¹³, peut être formulé pour celles pratiquant des sports qu'on dit « masculins ». Il l'est surtout pour les sportives ayant une morphologie ou un « signe sexuel secondaire » assigné aux hommes : « trop de muscles », les épaules « trop carrées », ou bien des « hanches trop étroites ». Dans ces désignations dépréciatives, sont rassemblées les très musclées, les costaudes, les contrôlées positives aux androgènes ainsi que les homosexuelles déclarées. Car la catégorie des sportives « viriles » englobe des morphologies différentes de celle de la femme « canon », les effets des androgènes et encore des orientations sexuelles considérées comme n'étant pas dans la norme (hétérosexuelle). Si la femme musclée bénéficie aujourd'hui d'une bonne acceptation sociale (comme signe de tonicité, de « forme »), nombre de sportives performantes demeurent questionnées quant à leur identité de « vraies femmes ».

Ce sont justement des jugements de « trop de virilité » qui ont amené, dans les années soixante, la mise en place de « contrôles de féminité » pour toutes les sportives concourant dans toutes les manifestations internationales¹⁴. En ce temps de Guerre froide, des protestations soutiennent que certaines championnes, telles les lanceuses de poids « des pays de l'Est », ne peuvent être « des femmes authentiques ». Organisé par les instances sportives, réclamé par nombre de médecins et de sportives, le contrôle de l'appartenance de sexe doit établir que les concurrentes à une épreuve sont « de vraies femmes », le souci annoncé étant que toutes concourent « à armes égales » et donc « d'empêcher des hommes de concourir chez les femmes ». Le premier type de contrôle systématique fut l'examen gynécologique mis en place la première fois en 1966 aux championnats d'Europe d'athlétisme à Budapest ; épreuve jugée humiliante par les sportives. Les institutions sont dans l'obligation de trouver une solution alternative de vérification de l'appartenance de sexe : il est décidé de déterminer le sexe des athlètes sur la base de la constitution chromosomique. Après des essais lors de compétitions internationales en 1967 et 1968 (J.O de Grenoble), le C.I.O et l'I.A.A.F (fédération internationale d'athlétisme) généralisent le contrôle par le « test du corpuscule de Barr » ou encore « test de chromatine sexuelle ». Des cellules sont prélevées sur la paroi buccale ; « lorsqu'elles proviennent d'un organisme génétiquement féminin (XX) ces cellules contiennent

¹² Annick Davaisse et Catherine Louveau, *Sports, Ecole, Société : la différence des sexes*, op. cit. p. 121-125.

¹³ Cette qualification est très fréquemment utilisée par la presse et par des médecins à propos de sportives.

¹⁴ Catherine Louveau et Anaïs Bohuon, Le test de féminité, analyseur du procès de virilisation fait aux sportives In. Terret et al. (dir.) *Sport et genre, XIXe – XX e siècles*, premier tome, L'Harmattan, 2005

normalement des corpuscules particuliers dits de Barr ; généralement chez la femme, on trouve plus de 20 cellules sur 100 pourvues de ce corpuscule ». Lors des Jeux olympiques de Mexico en 1968, toutes les concurrentes, soit 844, doivent se soumettre à ce test. Au final, sur 6561 femmes ainsi testées de 1972 à 1990, 13 ont été exclues des compétitions suite aux résultats du test, c'est à dire environ 1 femme sur 505 compétitrices¹⁵.

Ce mode de contrôle va soulever controverses et critiques (n'émanant pas des sportives, il faut le souligner). Le C.I.O a en effet entrepris d'utiliser ce test alors que les généticiens spécialistes venaient de l'abandonner comme diagnostic de vérification de sexe, tant il se révèle peu fiable. Malgré toutes les failles pointées par une partie de la communauté médicale, ce test chromosomique sera utilisé près de 25 ans. Le C.I.O. persistant à soutenir qu'un test de féminité est indispensable pour conserver l'intégrité des Jeux olympiques, il instaure en 1991 une nouvelle méthode de détermination de sexe, la méthode PCR/SRY¹⁶ consistant à repérer la présence d'un chromosome Y ; le contrôle de féminité change de terminologie, il devient le « contrôle de genre »¹⁷. Des oppositions virulentes à ce contrôle se manifestent au début des années 90. Des scientifiques britanniques, américains, suédois et finlandais dénoncent « l'ineptie du test et l'injustice faite aux femmes obligées de s'y soumettre ». En France, un groupe d'une vingtaine de biologistes et généticiens protestent, soulignant « qu'il n'y a pas d'unanimité sur des critères biologiques de féminité ou de masculinité. Il faut admettre que certaines personnes ne peuvent être classées ni parmi les hommes, ni parmi les femmes »¹⁸.

Le C.I.O suspend l'obligation de ce contrôle de féminité lors des Jeux olympiques de Sydney (2000). Décision annoncée comme non définitive et précisant qu'un personnel médical sera autorisé à intervenir *en cas de doutes* sur l'identité sexuée de certaines athlètes¹⁹. Depuis, des contrôles d'appartenance ou d'identité de sexe²⁰ existent toujours, réalisés au cas par cas. Sur quels critères les déclenche-t-on ? « Le doute visuel », appréciation qui renvoie aux catégorisations de sexe partant des normes sexuées (en l'occurrence « LA féminité »), doute formulé à partir de morphotypes, de signes corporels, de vêtements, et encore de performances jugées « anormales ». Le cas de Caster Semenya, lors des mondiaux d'athlétisme 2009, a mis en lumière cette catégorisation problématique dans le monde sportif. Soupçonnée de ne pas être « une vraie femme » voire d'être un homme par ses rivales, elle devra se soumettre au contrôle de féminité, évènement abondamment médiatisé. Partant de quels indices visuels le doute est-il formulé ? Les observateurs (adversaires, journalistes, médecins...) retiennent : « une performance inédite », une « forte mâchoire », un bassin « trop étroit pour une femme », un buste où « la taille n'est pas marquée », sa tenue : elle ne porte pas une culotte « comme les autres coureuses » mais un cuissard. En réalité atteinte d'hyper androgénie²¹, elle est, un an plus tard, autorisée à concourir de nouveau avec les femmes. Ce cas, qui n'est pas unique, illustre la question récurrente sur ce qui différencie les femmes des hommes et ce qui

¹⁵ Ljungquist, Arne Simpson, Joe-Leigh,(). Medical Examination for Health of All Athletes Replacing the Need for Gender Verification in International Sports. The International Amateur Athletic Federation plan. *JAMA*, vol 267, n°6, 1992, pp 850-852.

¹⁶ polymerase chain reaction/sex region Y chromosome

¹⁷ « Contrôle de féminité (trop souvent utilisé en langue française) est inapproprié, car la féminité est indéfinissable, infinie, multifactorielle... et donc à la portée d'aucun test simple, aussi moderne et aussi puissant soit-il. » estime le docteur Dingeon responsable pour le CIO de la mise en place de ce nouveau test ; Bernard Dingeon, Gender verification and the Next Olympic Games. *JAMA*, vol 269, n°3, 1993, p. 357-358

¹⁸ *L'Événement du jeudi*, 22-29 janvier 1992

¹⁹ Myron Genel, Gender verification no more? *Medscape Womens Health*, t 5, n°3, 2000.

²⁰ La diversité des mots utilisés pour nommer ce test dénote toute l'incertitude et l'ambiguïté de qui est « mesuré » : feminity control, sex passport , sex-testing/determination, , gender identification/testing/verification/control...

²¹ Désordre hormonal qui provoque une production excessive d'androgènes par les ovaires et les glandes surrénales, notamment de testostérone.

caractérise « la féminité ». Car trois ans plus tard, alors qu'elle suit un traitement médical, Caster Semenya est perçue comme n'étant plus virile (« butch ») mais « féminine » : « Elle porte un polo turquoise serré sur ses formes, un corps féminin. Détendue, posée et, il faut le dire, jolie, la jeune femme qui a un irrésistible sourire est presque méconnaissable par rapport aux photographies prises au plus fort de la controverse. En effet, son visage s'est arrondi, ses cheveux sont plus longs et bouclés »²². Dans les interprétations de signes « anormaux » au regard du modèle dominant de la féminité (décrit ici par la journaliste) s'enracine et se construit spécifiquement le *procès de virilisation* fait aux sportives. D'ailleurs la journaliste conclut en 2012 : « She's a *normal* athlete »²³.

C'est d'abord sur leur physique que les sportives sont suspectées de n'être pas des « vraies femmes » situation spécifique aux femmes. Les hommes sportifs, même trop performants, ne peuvent qu'être suspectés de dopage quand les femmes le sont sur leur appartenance de sexe ; alors qu'elles aussi absorbent des androgènes et autres dopants aux effets secondaires « masculinisant » connus. Théoriquement, ces deux questions - triche par dopage aux androgènes et « fraude » ou suspicion concernant l'identité sexuée - devraient être objectivement disjointes. Pourtant, cette superposition/confusion entre « apparence masculine », intersexuation, dopage et plus récemment homosexualité, et « non féminité », résiste durablement²⁴.

Durant les décennies de contrôles de féminité visant à démasquer des « tricheurs », aucun homme déguisé en femme n'a été trouvé. Le cas de C. Semenya met en lumière trois éléments disjointes concernant l'identité de sexe : l'existence avérée des intersexués et des transsexuels (problématique pour l'institution sportive qui ne connaît, comme l'état civil et donc le droit actuel, qu'une partition binaire des appartenances de sexe), la complexité des identités sexuées (acte de naissance, chromosomes, gonades, hormones, sexe psychologique, sexe social...) enfin le traitement médiatique d'apparences et de performances jugées « hors normes ». A la suite de ce cas, le CIO a introduit lors des J.O. 2012 une nouvelle réglementation pour les sportives, qu'on peut lire comme une restauration du contrôle de féminité : « une personne reconnue en droit comme étant de sexe féminin devrait être habilitée à concourir dans des compétitions féminines pour autant que ses niveaux d'androgènes soient inférieurs aux valeurs enregistrées chez les hommes [...] ou, s'ils se situent dans la fourchette en question, que sa résistance aux androgènes soit telle qu'elle n'en retire aucun avantage pour la compétition. » En d'autres termes, si la sportive produit trop d'androgènes, ceux-ci ne doivent pas augmenter sa masse musculaire – et par conséquent ses performances – *par rapport à la moyenne féminine*.... Les sportives qui ne pourraient se conformer à la procédure ou refuseraient de s'y soumettre ne seraient pas admises à participer aux compétitions.

Les sportives dans les media : de la sous représentation constante à la sexualisation

Le traitement médiatique des sportives est un puissant révélateur sur la question des normes de la féminité sportive. Hors période olympique, les joueuses de tennis, les patineuses ou encore les nageuses et les gymnastes sont les sportives les plus visibles sur les écrans. Et il y a celles qu'on ne voit pas : les joueuses de rugby, les lutteuses, les haltérophiles, et même les footballeuses. Sur les

²² Propos d'une journaliste canadienne le 8 juin 2012 : Stephanie Findlay (The Toronto Star).

²³ On peut remarquer que les « signes ajoutés » de parure du corps – cosmétiques, bijoux...- sont devenus de plus en plus répandus et visibles parmi les sportives (ces dernières années... En 2012, la Caster Semenya « féminine » porte des boucles d'oreilles, une chaîne de cou, des bagues.

²⁴ Comme souvent d'ailleurs s'agissant des effets « négatifs » de la pratique sportive de compétition pour les femmes. Notons que les recherches médicales sur femmes et sport et les ouvrages/manuels dont nombre de médecins sont les auteurs se sont beaucoup focalisés sur le sport comme « obstacle à la féminité ». Voir l'ouvrage normatif, bien que très récent, du Dr Thierry Adam, *Gynécologie du sport*, Paris, Springer-Verlag France, 2012.

milliers d'heures consacrées au sport annuellement sur les chaînes hertziennes, il est probable qu'on ne voit aucune sportive durant les deux tiers du temps environ ; les sports les plus diffusés, en volume horaire, football, rugby, tennis, basket, cyclisme, Formule 1... appartiennent en effet aux plus masculinisés (ou seuls les événements masculins sont diffusés). Le tennis fait ici exception.

Des sportives sont effectivement visibles dans les media, y compris dans des activités peu communes pour les femmes : des navigatrices, des cyclistes, des pilotes automobile ou des alpinistes peuvent apparaître. Reste que les « classiques » joueuses de tennis, nageuses ou athlètes et encore le patinage artistique et la gymnastique sportive sont les sports dans lesquels les femmes sont le plus montrées. Où il est en effet question d'esthétique des gestuels et des figures, de « grâce », où les apparences sont travaillées à travers les tenues et le maquillage ; le corps esthétisé importe au moins autant que le corps performant. « Gracieuses », « belles », « souriantes », n'appartiennent-elles pas à cet ensemble des « vraies femmes » ? Quand les joueuses de rugby ou les boxeuses seront dites « masculines » voire « viriles ». Il aura fallu attendre 20 ans depuis le premier Mondial de football féminin (et plus de 40 ans depuis l'entrée des femmes à la FFF) pour que la discrimination de la médiatisation (télévisée) de ce sport joué par les femmes soit dénoncée de manière assez inédite²⁵ lors du Mondial 2011, alors que des matches commencent à être retransmis sur une chaîne de la TNT. En effet, la retransmission des événements sportifs régie par un décret du 24 décembre 2004, énumère les 21 « événements d'importance majeure » retransmis à la télévision. Les événements sportifs *féminins* y sont largement sous représentés (5 événements sur les 21 précisent le sexe ; les autres ne l'indiquent pas). La Coupe du Monde de football féminin n'y figure pas alors qu'il n'est jamais précisé « masculin » pour les compétitions de football figurant dans la liste.

De plus, les pratiques et performances des sportifs et des sportives font l'objet d'un traitement différent dans les commentaires, même si les dernières années attestent d'évolutions sensibles. Le sportif en action est décrit dans ce qu'il fait. Il en va autrement des sportives : les commentateurs sportifs mentionnent souvent des appréciations sur l'apparence et l'esthétique des sportives. Pour beaucoup demeure un hiatus quand les femmes se donnent à voir dans l'action et l'effort sportif, a fortiori dans les activités de force, de puissance, de combat, de prise de risque aussi, (é)preuves communes de la masculinité/virilité. Ce n'est pas un hasard si les footballeuses, les haltérophiles, et les joueuses de rugby demeurent quasi invisibles sur les écrans français. Parmi les raisons réitérées par les journalistes : « cela ne se vend pas ». On observe en effet que des *conditions* sont *nécessaires* à la médiatisation des sportives. Tout se passe comme si l'obligation d'attester de leur « féminité » était édictée, entre autres en recourant aux attributs « de surface » les plus communs : le maquillage, les bijoux mais aussi le vêtement, signes marqueurs les plus symboliques de la féminité dans notre culture. Ces dernières années, les grands événements d'athlétisme permettent de voir combien les compétitrices s'adonnent à ces rituels : coureuses, sauteuses, lanceuses présentent quasiment toutes des cheveux attachés, elles sont maquillées, mettent du vernis à ongle, portent des bagues, bracelets, colliers²⁶.

La subordination des femmes/sportives à *L'Etre perçu* auquel *L'Etre au féminin* est souvent réduit²⁷ a été exacerbée par la spectacularisation et la médiatisation du sport et leurs enjeux financiers. Sportive ET belle, cette exigence s'impose. Versant donné comme positif (la sportive dite « jolie », « mignonne », celle dont on loue les formes, le sourire ou la grâce bref « LA féminité ») et versant négatif (la sportive dite trop musclée, ou anguleuse bref décrite comme « masculine ») sont les deux faces de la norme pesant sur les sportives et que les media révèlent : c'est toujours la même femme qui est attendue, charmante et séduisante et pourquoi pas engageante. Les tenues qu'on leur demande de porter dans les compétitions de haut niveau, moulantes, dénudant le corps, les photographies de nombre d'entre elles, publicitaires ou « sportives » (selon le procédé fréquent du corps fragmenté réduit à une épaule, une chute de reins, des jambes, une chaussure à talon

²⁵ Manifeste et pétition lancés alors par l'association « Femmes solidaires » : « A la télé, pas de filles hors jeu ».

²⁶ Dans les années 60-70, ces sportives avaient des tenues « pratiques », les cheveux courts et ne portaient pas ces signes associés à la féminité et peu utiles à la performance.

²⁷ Pierre Bourdieu, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998, p.70-75.

aiguille...), attestent d'une sexualisation exacerbée de leur présentation. Au point de reléguer la performance en arrière plan ainsi qu'en témoigne le cas connu de la joueuse de tennis Kournikova, omniprésente dans une médiatisation « glamour » alors qu'elle n'obtenait pas les meilleurs classements au plus haut niveau sportif. Plusieurs exemples actuels sont significatifs de ces conditions dites impératives pour « vendre » le sport des femmes i –e la médiatisation de leurs compétitions et résultats. Pour les Mondiaux en 2007, La Fédération de handball indique que « les filles vous ouvrent leur carnet de balle... ». L'institution a en effet axé sa campagne de communication sur la mise en synergie des indices sportifs (le ballon, les chaussures de sport...) et des symboles de LA féminité : des talons aiguille rouges (sur le ballon ou à côté de la chaussure de sport). Par la suite, en 2011, la communication sur le handball féminin affiche une mise en scène érotisée - dite « glamour », des joueuses. Sur leur site, les joueuses de l'équipe de France posent fardées, avec bijoux, robes avec décolletés ou épaules dénudées, regard suggestif. Sportive *mais* féminine (ou *et*, cela revient au même) les sportives doivent toujours prouver leur appartenance à la norme dominante par des artifices culturels, comme si ceux-ci venaient/devaient les disculper de leurs corps musclés, performants. Autre exemple : La Fédération internationale de badminton déclare en 2011 l'obligation du port de la jupe ou de la robe pour les femmes engagées dans les plus grands tournois, même si c'est sur des shorts ou des pantalons. Face à l'opposition de joueuses, les dirigeants mondiaux se défendent d'avoir une position sexiste en imposant cette tenue aux compétitrices, assurant que c'est simplement dans un souci de "style et d'esthétique". Le projet est de « mieux vendre » les compétitions féminines : "*Cela n'a jamais été notre intention de présenter les femmes comme des objets sexuels et ce n'est pas ce que nous faisons*, a déclaré le vice-président de la fédération, Paisan Rangsitkitho. *Nous avons besoin de pouvoir différencier le jeu des femmes et cette règle fait partie d'une campagne plus vaste pour mettre en valeur notre sport"... "Cela nous aidera à toucher un public plus large, parmi les plus jeunes et les plus âgés, les femmes et les hommes, pour qui la présentation esthétique et stylée des joueurs est un critère important"*. Rendre le badminton plus 'sexy', voilà donc la raison clairement affichée par les instances internationales de la discipline qui pour l'heure a suspendu cette obligation. Etre sportive de haut niveau a un coût : accepter la sexualisation pour espérer être considérée pour ses résultats et médiatisée. La mise en cause de ces injonctions sine qua non est rare : en 2009, quatre joueuses de l'équipe de France de football posent nues pour une « audacieuse » campagne de publicité avec ce slogan : « Faut-il en arriver là pour que vous veniez nous voir jouer ? ». En juin 2013, c'est Marion Bartoli, la joueuse de tennis, qui riposte, alors qu'un journaliste sportif vedette de la BBC a tenu des propos sexistes à son encontre déclarant notamment qu'elle n'était pas « *un canon* » : « Oui je ne suis pas blonde. C'est un fait. Est-ce que j'ai rêvé de devenir mannequin ? Non, désolée. Mais est-ce que j'ai rêvé de gagner Wimbledon ? Oui, absolument ».

En conclusion

Les activités physiques et sportives sont des espaces d'apprentissage des « usages sociaux » des corps et d'incorporation d'habitus sexués²⁸. Sur les terrains de football, les tatamis de judo et dans les vestiaires, les garçons apprennent à devenir de « vrais hommes » ; de même les petites filles s'entraînent elles à « ritualiser » leur féminité²⁹ dans les cours de danse et de gymnastique.

« Etre féminine » pour une sportive, attester qu'on est une « vraie femme », le prouver ou le suggérer est une exigence forte et même grandissante au sein du monde sportif, a fortiori pour celles qui, par le sport pratiqué, le morphotype, l'apparence, la sexualité « ne sont pas conformes » aux

²⁸ les choix sportifs impliquent l'incorporation de rapports aux espaces, aux objets, aux autres inscrits dans des « cultures somatiques », Luc Boltanski, « Les usages sociaux du corps », *Annales : Économies, sociétés, civilisations*, n°1, 1971, p. 217-233. Ces apprentissages et usages des corps qui « revêtent les apparences d'une loi de la nature » sont le produit d'une longue et incessante incorporation sous l'effet d'une socialisation diffuse, continue, « s'incarnant dans des habitus sexués ». Pierre Bourdieu, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998, p.28-35

²⁹ Erving Goffman, La ritualisation de la féminité, *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 14, 197, p. 34-50.

normes de la féminité dominante. Et ce, dans un monde, le sport, où l'on ne connaît que deux catégories de sexe : les « masculins » et les « féminines ».

Les normes sociales de « LA féminité » sont un enjeu de luttes et les sportives servent souvent de catalyseur dans ces débats sur les catégories « féminité » et « masculinité ». Il est indéniable qu'elles créent du désordre en exposant une « mise en scène des conflits » portant sur « des idéaux contradictoires »³⁰. Nombre de ces sportives « ont brisé le tabou de la honte lié au genre, assumant des musculatures et une force jugées anormales pour des femmes »³¹, imposant en quelque sorte la possibilité de féminités corporellement plurielles. Le sport peut donc être perçu aujourd'hui comme un espace de reproduction des rapports sociaux de sexe, et en même temps, comme un espace « potentiel » de résistance voire de subversion³².

³⁰ Judith Butler, « Les genres en athlétisme : hyperbole ou dépassement de la dualité sexuelle ? », *Cahiers du genre*, n°29, 2000, p. 33.

³¹ *Ibid.* p. 32

³² Isabelle Courcy, Suzanne Laberge, Carine Erard, Catherine Louveau, « Le sport comme espace de reproduction et de contestation des représentations stéréotypées de la féminité », *Recherches féministes*, vol.19, n° 2, 2006, p.29-61.